REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIPLOME D'ETAT

NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988

VU LA LOI-CADRE Nº 14/004 DU 11 FEVRIER 2014 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES 8, 151 ET 193; ARTICLES

VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0493/2017 DU 23 MAI 2017 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU 20 AVRIL 2004 PORTANT MESURES FRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, ETINKUM ESTHER

LE NOMIME : ATTESTONS QUE VE (E) A KINSHASA

LA NOMIMEE

00

POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS DE

REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.

A PARTICIPE A LA SESSION 2017 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU SOIXANTE

EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG DE LA PEDAGOGIE GENERALE.

SECTION

DELIVRE A KINSHASA, LE L'INSPECTEUR GEMERAL PRESIDENT DATURY

LE SECRETAIRE GENERAL SUPPLYFEUR

15 AOUT 2017



LE (LA) RECIPIENDAIRE

drailan care no care deliure

凹